Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261027-2026_49_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_49_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objet :

Contrat de cession pour le spectacle « KALINKA, PETITE FILLE DES NEIGES » avec l'association Scène et Vision

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec **l'association Scène et Vision** – 3 Bis rue Saint Charles 93 250 VILLEMOMBLE :

Un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle afin de fixer les modalités d'organisation d'un spectacle de fin d'année intitulé « KALINKA, PETITE FILLE DES NEIGES» à destination des familles (parents/enfants) du Centre Social.

Le spectacle se déroulera le mercredi 9 décembre, dans les locaux de la salle des fêtes de Vif – place de la libération – 38450 Vif.

Le coût de la représentation : 714,70€ TTC

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, l

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.